



radiation école urgence aide

Par **didine7781**, le **01/07/2012 à 18:31**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir vos avis sur le cas suivant :

Mon mari a eut un rendu de jugement en mars dernier auquel il s'est parfaitement adapté. DVH élargie, 160 euros de pension, 1 we sur 2, autorité parentale conjointe...Pour un enfant de 5 ans.

Or, 10 jours après le jugement la mère a commencé à tout titiller, au point que nous avons pris un avocat.

De plus, 10 jours après sa maison était en vente !! pour aller vivre 20km plus loin, soi-disant pour convenance professionnelle...

Nous avons reçu un mail de sa part en mai dans lequel elle nous demandait "l'autorisation" de radier leur fils. Mon mari s'y est opposé + a écrit une lettre de refus au directeur avec le jugement.

Or, il semble que son ex ait, malgré le refus de mon mari inscrit l'enfant dans une nouvelle école mais n'a toujours pas radié l'enfant.

Malgré notre avocat nous sommes dans l'impasse et l'on se sent au pied du mur car...pas de choix. Elle fait ce que bon lui semble sans respect de l'autorité parentale conjointe!!!

Son avocate nous a demandé comment nous pouvions "négocier" voyant que sa cliente n'était pas trop dans son droit. Voici nos propositions. Nous acceptons la radiation si :

- Baisse pension à 120 euros
- 1 WE sur 2
- Toutes vacances scolaires (arrangement possible à Noel) + Moitié été
- Tous les trajets pour la mère

Cela vous semblerait-il possible à obtenir au vu de la situation?

Nous sommes en juillet et...pas de tribunal l'été...Pas de référé possible car le magistrat n'a pas vu "d'urgence"...Mais qu'en sera-t-il si la mère n'en fait qu'à sa tête !!

Mon mari veut voir son fils !

Merci